



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE

15 JUIL. 2024

MAIRIE DE ST-JUST-LUZAC

**Secrétariat Général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Laurence JOIN

Tél : 05 46 27 44 43

laurence.join@charente-maritime.gouv.fr

Le Préfet de la Charente-Maritime

à

Madame le Maire

Mairie de Saint-Just-Luzac
9, place André Dulin
17320 Saint-Just-Luzac

La Rochelle, le **11 JUIL. 2024**

Objet : demande de travaux en espace remarquable

Réf. : PA 017 351 24 M0001

Pj : 1

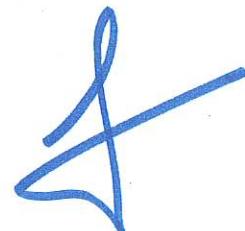
Lors de la réunion de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) réunie en formation dite « des sites et des paysages » le 6 juin 2024, le dossier référencé relatif au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque en surimposition de toiture sur un bâtiment ostréicole existant de la société "Le Cabanon de l'Huître" au bénéfice de la SAS "FMP", représentée par Madame Sarah GAUBERT, sur la commune de Saint-Just-Luzac a été examiné.

Après avoir délibéré et tenant compte des analyses rendues par la direction départementale des territoires et de la mer dans le rapport annexé, l'instance départementale a émis un avis favorable quant à ce projet au titre de sa situation en espace remarquable, sous réserve de respecter les prescriptions liées au PPRn et la prescription émise en séance par les membres de la commission : *"compléter le pourtour des panneaux photovoltaïques en posant une sur-couverture de couleur gris anthracite ou de RAL foncé, évitant un contraste entre l'ancienne couverture et les panneaux photovoltaïques".*

Conformément à l'article L. 121-24 du code de l'urbanisme, un projet d'aménagement situé en espace remarquable est soumis à une enquête publique ou à une mise à disposition du public préalablement à son autorisation, qu'il vous appartient de mener. Je vous saurais gré de me transmettre, pour complément du dossier, le rapport et les conclusions relatifs à cette participation du public.

Le bureau de l'environnement de la Préfecture de la Charente-Maritime demeure à votre disposition dans le cadre de ce dossier.

Pour le Préfet,
l'Adjointe à la Cheffe du bureau de l'environnement



Karine BOURDIN